



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 13 septembre 2022
Date de publication : 26 septembre 2022

Conseiller présents :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Paul ROCHE à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Nicolas GOMET (DCM 22.19.09.79)

Conseillers absents non représentés :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 22.19.09.97)

Référence

22.19.09.79

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Élection d'une nouvelle
adjointe suite à la démission
de Madame Justine GRUET
de son poste de 5^{ème} adjointe
au Maire

Secrétaire de séance

Daniel GERMOND

Rapporteur

Jean-Baptiste GAGNOUX

Par courrier du 27 juillet 2022, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Justine GRUET de son poste de 5^{ème} adjointe au Maire tout en conservant son mandat de conseillère municipale.

Pour procéder au remplacement de Madame GRUET et en application de l'article L.2122-2 du CGCT, Monsieur le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n° 20.25.05.03 du 25 mai 2020 fixant à 10 le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n° 20.25.05.04 du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-0452 du 29 mai 2020 portant délégation de fonction du Maire à Madame Justine GRUET, 5^{ème} adjointe, chargée des politiques liées à la santé, au handicap et au lien intergénérationnel ;

Considérant qu'en cas de vacance d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoint ;

Considérant que le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant l'obligation de respecter la parité ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Madame Justine GRUET, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, moins six abstentions :

- **DÉCIDE DE CONSERVER** le même nombre d'adjoint,
- **DÉCIDE DE POURVOIR** au poste d'adjointe devenu vacant,
- **ENTÉRINE** que la nouvelle adjointe occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le rang de la 5^{ème} adjointe,
- **PROCÈDE** à l'élection de la nouvelle adjointe,
- **DÉCIDE** que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que l'adjointe démissionnaire,
- **DÉCIDE** que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 35.90% comme l'adjointe démissionnaire : les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées,
- **MET A JOUR** le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur GERMOND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Messieurs Alexandre DOUZENEL et Timothée DRUET ont été désignés comme assesseurs par le conseil municipal.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Il est proposé la candidature de Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages blancs	6
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	29
f. Majorité absolue	15

Madame **Catherine NONNOTTE-BOUTON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamée 5^{ème} Adjointe et a été immédiatement installée.

Fait à Dole, le 19 septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal
(annexé à la délibération)**

FONCTION	Prénom NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 20 septembre 2022	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire	Jean-Baptiste GAGNOUX	4 025,53 €	100%
1 ^{er} adjointe	Isabelle MANGIN	1 445,16 €	35,90%
2 ^{ème} adjoint	Mathieu BERTHAUD	1 445,16 €	35,90%
3 ^{ème} adjointe	Sylvette MARCHAND	1 445,16 €	35,90%
4 ^{ème} adjoint	Stéphane CHAMPANHET	1 445,16 €	35,90%
5 ^{ème} adjointe	Catherine NONNOTTE-BOUTON	1 445,16 €	35,90%
6 ^{ème} adjoint	Daniel GERMOND	1 445,16 €	35,90%
7 ^{ème} adjointe	Frédérique DRAY	1 445,16 €	35,90%
8 ^{ème} adjoint	Philippe JABOVISTE	1 445,16 €	35,90%
9 ^{ème} adjointe	Maryline MIRAT	1 445,16 €	35,90%
10 ^{ème} adjoint	Alexandre DOUZENEL	1 445,16 €	35,90%
Conseillère déléguée	Patricia ANTOINE	417,04 €	10,36%
Conseiller délégué	Jean-Pierre CUINET	417,04 €	10,36%
Conseillère déléguée	Isabelle DELAINE	417,04 €	10,36%
Conseillère déléguée	Nathalie JEANNET	417,04 €	10,36%
Conseiller délégué	Jean-Philippe LEFÈVRE	417,04 €	10,36%
Conseiller délégué	Mohamed MBITEL	417,04 €	10,36%
Conseiller délégué	Jean-Michel REBILLARD	417,04 €	10,36%
Total mensuel		21 396,41 €	
Total annuel		256 756,92 €	

FONCTION	PRENOM NOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 26 mai 2020	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL FP
Maire Délégué de GOUX	Isabelle GIROD	1 026,51	25,50%
Total mensuel		1 026,51	
Total annuel		12 318,12 €	